

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Bureau communautaire du 19 juillet 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-BC-7S-DAJA-57

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 19 juillet, le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date 13 juillet s'est réuni à 17H30, en salle des délibérations de la commune du Gosier, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Myriam Lucie BROSIUS ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 15

Votant : 9 (dont 1 pouvoir)

Conseillers présents : 8

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	1		
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Loïc	TONTON		1	
Mme	Nicole	SINIVASSIN		1	à Cédric CORNET
Mme	Liliane	MONTOUT	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN	1		
M.	Guy Albert	BACLET	1		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
M.	Francs	BAPTISTE		1	
M.	Richard	ALBERT		1	
Mme	Nanouchka	LOUIS		1	
Mme	Mélila	PHOUDIAH		1	
Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
Mme	Marianne	GRANDISSON	1		
Mme	Nadia	CELINI		1	

Le Bureau communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire qui s'est tenue le 15 juin 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Muguette DAIJARDIN.

Il convient à ce titre que les membres du Bureau communautaire le valident ou demandent à le modifier.

À l'unanimité des voix exprimées, par 9 voix pour,

DÉCIDE

Article 1 : Approuver le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 15 juin 2023.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Bureau communautaire

Procès-verbal du
15 Juin 2023 à 18H15

L'an deux mille vingt trois, le 15 juin 2023, le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date 9 juin 2023 s'est réuni à 18H15, en salle des délibérations de la commune du Gosier, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des élus.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 15

Votant : 13 (dont 1 pouvoir)

Conseillers présents : 12

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	x		
M.	Bernard	PANCREL	x		
M.	Loïc	TONTON		x	
Mme	Nicole	SINIVASSIN	x		
Mme	Liliane	MONTOUT	x		
M.	Jean-Luc	PERIAN	x		
M.	Guy Albert	BACLET	x		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	x		
M.	Francs	BAPTISTE	x		
M.	Richard	ALBERT	x		
Mme	Nanouchka	LOUIS	x		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		x	Richard ALBERT
Mme	Muguette	DAIJARDIN	x		
Mme	Marianne	GRANDISSON	x		
Mme	Nadia	CELINI		x	

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et propose comme secrétaire de séance Madame Muguette DAIJARDIN.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des voix exprimées par 13 voix pour, désigne Madame Muguette DAIJARDIN, secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-BC-6S-DGS-41 : Approbation du procès-verbal du 26 avril 2023

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 26 avril 2023.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliã PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-DGS-42 : Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- Approuve le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 16 mai 2023.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliã PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-43 Approbation de la convention de mise à disposition des locaux des bureaux d'information touristique dans le cadre du transfert de la compétence "promotion du tourisme" à la CARL

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'approuver** les conventions relatives au transfert des biens suivants :
 - o Pour la ville de Saint-François, le local situé Avenue de l'Europe - 97118 Saint-François
 - o Pour la ville de Sainte-Anne, le local situé Lieu dit Galbas - 97180 Sainte-Anne
 - o Pour la ville du Gosier, le local situé Rue Félix Eboué - 97190 Le Gosier
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions et les procès-verbaux de mise à disposition des biens.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliã PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-44 Attribution de subvention à l'association APF France Handicap Pôle Guadeloupe autonomie pour l'organisation de la nuit du Handicap

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de **2 000,00€** (deux mille euros) à l'association APF France handicap pôle Guadeloupe autonomie pour l'organisation de la nuit du handicap.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention idoine ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-45 Attribution de subvention à l'association Gwada douvan

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de **1 000,00 €** (mille euros) à l'association Gwadadouvan pour l'animation d'ateliers en faveur des jeunes en difficultés scolaires.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention idoine ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-46 Attribution de subvention à l'association ANASA

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de **20 000,00 €** à l'association ANASA.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélia PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-47 Attribution de subvention à l'association Espoir de Vivre

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention à l'association de **1 000,00€** à l'association ESPOIR DE VIVRE.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélia PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-48 Attribution de subvention à l'association L'amour du marin

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de 2 000,00€ à l'association L'AMOUR DU MARIN.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-49 Attribution de subvention à l'association Maris-Stella

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de 11 000,00€ à l'association MARIS STELLA.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*À l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

2 - Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-50 Attribution de subvention à l'association Riviera en mouvement

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de 1 000,00€ à l'association ESPOIR DE VIVRE.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*À l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

2 - Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-51 Attribution de subvention à l'association Ka, Contes et Comptines

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de 1 750,00 € à l'association **KA CONTES ET COMPTINES**.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*À l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-52 Attribution de subvention à l'association Latchimi

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de 6 000,00€ à l'association LATCHIMI.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.

- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON

Délibération N° 2023-BC-6S-PSDT-53 Attribution de subvention à l'association Comité d'Animations Sportives et Culturelles (CASC)

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de 70 000,00 € à l'association **COMITE D'ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-54 Adhésion de la CARL à l'Interco outremer (Urbanisme et Aménagement)

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'approuver** l'adhésion annuelle de la CARL à l'association Interco Outemer.
- **De prendre en charge** la cotisation annuelle correspondante soit 6 374,80€ (six mille trois cent soixante quatorze euros et quatre-vingt cents).

- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Délibération N° 2023-BC-6S-PICV-55 Signature de la convention d'accompagnement du CAUE pour le compte de la CARL

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'autoriser** la signature de la convention d'accompagnement du CAUE pour des missions d'information et de conseil.
- **De prendre** en charge le droit d'adhésion au CAUE de 3 500 euros.
- **De prendre** en charge la cotisation annuelle de 10 000 euros.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Méliá PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

2 - Délibération N° 2023-BC-6S-PPI-56 Validation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) de Routes de Guadeloupe pour l'implantation de la bannière touristique de la ville de Sainte-Anne

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'autoriser** le Président à signer l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour la parcelle située aux abords du giratoire "NEG MAWON" sur la RN4, au 43 boulevard Hégésippe IBENE, commune de Sainte-Anne.

- **D'approuver** la redevance d'occupation qui sera définie selon les conditions du règlement de circulation en vigueur.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **Donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour*

POUR : M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélia PHOUDIAH (procuration à M Richard ALBERT) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Levée de la séance à 18H45

La Secrétaire,

Le Président,

Muguette DAIJARDIN

Cédric CORNET